

District de l'Ain de Football

26 rue du Loup-01440 VIRIAT

Tél: 04.74.22.87.87

Email: district@ain.fff.fr - Site: http://ain.fff.fr

Bulletin Officiel n° 46 du Jeudi 9 Juin 2022



ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON

L'Assemblée Générale du District de l'Ain aura lieu le **Vendredi 24 Juin 2022 à 19 H 00 à la salle Bel Air de CHATILLON SUR CHALARONNE**.

Présence obligatoire de tous les clubs.

Cet avis tient lieu de convocation.

Le pouvoir et l'inscription au repas ont été envoyés par mail à tous les clubs le 31 Mai 2022.

Le cahier d'A.G. sera envoyé aux club le 10 Juin 2022.

A L'ATTENTION DES CLUBS!

Les classements établis à l'issue de la saison 2021/2022 ne sont pas validés par la Commission des Règlements car en attente de la fin de traitement de dossiers en cours. Ils le seront lorsque toutes les possibilités de recours auront été utilisées.

Après cette validation de la Commission des Règlements, la Commission Sportive fera paraître la liste des montants et des descendants.

Nous vous remercions d'éviter les appels téléphoniques et les mails.

3 ans après la dernière édition, c'était le retour des Finales des Coupes de l'Ain ce samedi 4 juin à Marboz.

Retour gagnant pour un après-midi de football comme on l'aime, dans une ambiance festive et conviviale. Du (beau) jeu sur le terrain, des supporters en nombre, un accueil aux petits

soins par l'Entente Sportive Bressane Football locale... toutes les planètes ont été alignées!

Les finales version 2022 ont ainsi couronné:

*L'**ESVS Thoissey** chez les féminines (3-3 et 4 TAB 3)

*Bourg Sud chez les Vétérans (Coupe René Morandas – 3-0)

*L'AS Vaux en Bugey qui a remporté la Coupe des Groupements (2-1)

*L'**US Feillens** pour la Coupe Emile Faivre (0-0 et 4 TAB 2)

Bravo aux 8 équipes finalistes. Un grand merci aux 2 partenaires historiques des Coupes que sont VW (concession de Bourg en Bresse) et le Crédit Agricole.

COMITE de DIRECTION

Comité de Direction du 30 Mai 2022

<u>Présents</u>: ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BERNARD Alain, BOSSET Régis, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JOSSERAND Alain, LEAO Lydia (départ à 19 H 30), MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

<u>Assistent</u>: TEPPE Esther (Responsable administrative), CICCHILLITTI Fabien (CTD PPF).

Excusés: AMPRINO Jean Jacques, JARJAVAL Romain.

80 80 03 03

Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 00 en remerciant :

- Bruno GRUARD qui met fin à ses fonctions d'observateur d'arbitre, fonction occupée durant 20 ans.
- Jean Luc BLANC qui met fin à ses fonctions d'arbitre, fonction occupée durant 34 ans.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 3 Mai 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Observatoire des comportements

Alain JOSSERAND et Jean Marie ABBEY ont assisté à une visio-conférence le 6 mai 2022 concernant l'enregistrement et l'utilisation des données.

Une présentation est faite par Alain JOSSERAND



Ventilation des principaux incidents



Type d'agression / type d'incident	Nombre	Pourcentage		60				
Violences verbales	24	42.1%		00				
Propos grossiers / injurieux	18	31.6%						
Menace / Intimidation	6	10.5%	Incidents enregistrés : 67	50				
Violences physiques	29	50.9%	ornogisaos : or					
Coup / Brutalité	28	49.1%	Matchs joués :	40				
Bagarre / Echauffourée	0	0.0%	7 256					Viol vert
Bousculade	0	0.0%	Matchs concernés par les incidents :	96				Viol
Tentative de coup(s)	1	1.8%	57	E 30				
Agression par arme	0	0.0%						Atte
Incivilités	4	7.0%	Nb de matchs concernés par les	20				aux
Jet de projectiles	1	1.8%	incidents pour 1000					
Crachat	1	1.8%	matchs joués : 7.9					
Geste / Comportement obscène	2	3.5%		10				
Atteintes aux biens	0	0.0%						
Dégradation	0	0.0%		0				
Vol	0	0.0%						
Incendie	0	0.0%						
TOTAUX	57		Source : Observatoire des	comporter	ments			
Incidents supplémentaires	10							

Intégration de bénévoles

Toute personne souhaitant s'intégrer au District en qualité de membre bénévole non élu doit obligatoirement adresser sa demande écrite à l'intention du président du District au 26, rue du Loup-01440 Viriat. La demande est soumise pour examen et validation au Comité de Direction lors de la réunion qui suit immédiatement sa réception. Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Toute personne atteignant l'âge de 70 ans durant la saison en cours ne peut prétendre entrer dans la commission des délégués et médiateurs du District de l'Ain, si elle n'a jamais exercé cette fonction antérieurement au minimum la saison précédente. Cette mesure s'applique également aux membres élus du comité de direction.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration des nouveaux membres ci-dessous dès la saison 2022/2023

- intégration commission féminine : Florian REYMOND.

<u>Tuteur</u>: Vincent JACUZZI.

- intégration commission des terrains, équipements et installations sportives : Bernard JANTET.

<u>Tuteur</u>: Jean François JANNET.

Fusions

2 dossiers reçus dans le délai imparti et validés par le bureau plénier de la LAuRAFoot :

- 1 dossier de fusion-création avec les clubs d'Izernore et de Nurieux.

Le club se nommera AS Izernore Nurieux Volognat

- 1 dossier de fusion-création avec les clubs de Bellegarde CO et Valserine FC.

Le club se nommera Valserhône.

Création de club

AS SALAZIE

Ce club utilisera les installations de la commune de Virieu le Grand (réception d'une attestation de la mairie).

Centre Culturel Franco Turc souhaite créer une section Foot.

Pas d'information à ce jour.

Groupement de clubs

Demande de création d'un groupement féminin entre les clubs de Belleville et Foot 3 Rivières.

Le Comité de Direction, en prenant en compte la très probable descente de l'équipe senior féminine de 3 Rivières et le refus du District du Rhône d'accueillir dans ses championnats des équipes du groupement qui n'auraient pas de championnat adapté dans le district de l'AIN alors qu'il le fait pour des clubs libres, a voté à l'unanimité le refus de création d'un groupement féminin Foot 3 Rivières – Belleville pour la saison 2022/2023.

Conscient de l'importance de la création d'un pôle féminin dans cette zone du département, le District de l'AIN souhaite que dès la rentrée, une réunion entre les clubs de 3 Rivières et Belleville, les Districts de l'AIN et du Rhône et la LAuRAFoot soit organisée pour trouver une solution qui ménage les intérêts de chacun et surtout qui permette au football féminin de s'épanouir.

Les clubs de l'Ain souhaitant évoluer dans un autre district doivent demander l'accord du District de l'Ain préalablement.

Assemblée générale du District

Elle aura lieu le Vendredi 24 Juin 2022 à Châtillon sur Chalaronne à 19 heures (appel des clubs à 18 H 30). Seront invités : Franck RIGON (président du CDOS), Hélène CEDILEAU (Conseil départemental), Pascal PARENT (président LAuRAFoot), Patrick MATHIAS (maire de Châtillon sur Chalaronne) ainsi que les 3 Présidents d'honneur : MM. BARBET Bernard, JANNET Jean François et MICHALLET Paul.

Election des 8 délégués du district représentant l'instance lors des AG de la ligue pour la saison 2022/2023

Cette élection aura lieu lors de l'AG du 24 juin 2022.

La date butoir de la réception des candidatures était fixée au 25 mai inclus.

Candidatures reçues: ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JOSSERAND Alain, PITARD Patrick.

Intervention de la commission de surveillance électorale pour préparer l'AG du district du 24 juin 2022

- Tirage au sort de la lettre de l'alphabet par laquelle débutera la liste des candidats aux prochaines élections des représentants du district aux AG de ligue pour la saison 2022/2023.

Tirage au sort effectué par Jacky DUROUX de la lettre « S ».

- Toutes les candidatures reçues sont éligibles.

VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2) des statuts du district, les questions doivent parvenir par voie électronique ou postale au comité de direction au moins trente jours avant la date de l'Assemblée Générale. Pour cette saison la date limite est donc fixée au 25 mai 2022 inclus.

Vœu de l'AS DORTAN LAVANCIA

Création d'un championnat d'équipe foot à 8 en U15/U18 pour la saison 2022/2023

Des clubs se trouvent en début saison avec un nombre de joueur limité en catégorie U15 et U18 pour le football à 11 mais avec la possibilité de faire une équipe de foot à 8.

De même des clubs peuvent faire une équipe de foot à 11 mais dans l'impossibilité de faire deux équipes.

L'AS Dortan Lavancia propose la création championnat d'équipe foot à 8 en U15/U18.

Les clubs peuvent engager une équipe de foot à 8 et les clubs qui ont une équipe à 11 d'engager une 2ème équipe en foot à 8.

Les règles de jeu seraient ceux pratiqué en U13.

Possibilité de basculé entre chaque phase entre championnats foot à 8 ou foot à 11 ou inversement.

Ce championnat permettra de garder des licenciés et de maintenir des clubs.

Le district du Jura, de l'Isère ont un championnat U15 de foot à 8.

Avis des membres du comité de direction : avis favorable dans la mesure d'un nombre suffisant d'équipes engagées.

Vœu de la Commission Prévention du District

Au niveau de la D1 séniors, avec possibilité d'extension pour les saisons à venir aux autres catégories séniors ; désignation d'un référent sécurité. Mise en place pour la saison prochaine d'un référent licencié désigné par le club. Il sera responsable pendant la saison du comportement des supporters du

club pour les matchs à l'extérieur ; sachant que pour les matchs à domicile, ce sont les délégués désignés du match qui sont responsables des supporters locaux.

En cas de problèmes avec les supporters pour les matchs à l'extérieur, seule cette personne sera contactée par le District.

En cas d'indisponibilité ou d'absence de ce référent pour un match, le club désignera un autre licencié du club comme responsable.

Ce référent sécurité sera mentionné sur la FMI, au même titre que les délégués pour un match.

Avis des membres du comité de direction : avis favorable.

Vœu de l'AS GRIEGES PV

"L'AS GRIEGES PONT DE VEYLE demande la suppression de l'article 21.3 (Obligations concernant les équipes de jeunes) comprenant l'article 21.3.1 des règlements du District de l'Ain de Football obligeant les clubs de D1 et D2 à avoir un minimum d'équipes jeunes".

En effet, il est fort dommage que des petits clubs, parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'équipes jeunes, ne puissent pas évoluer, en seniors, plus haut que la D3.

Cela accentue le risque de voir certains clubs débaucher les jeunes joueurs des clubs voisins pour satisfaire aux obligations règlementaires.

Avis des membres du comité de direction : avis défavorable.

L'article 20.2.3) précise « qu'en matière de règlements, un vœu contraire à un vœu qui a été discuté et adopté par l'Assemblée Générale du District, ne peut pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée (sauf circonstances exceptionnelles à apprécier par le Comité de Direction du District ou amendements mineurs au texte initial adopté) ». L'AG de Chevroux ayant rejeté la modification de ce vœu en 2021, il ne pourra pas être représenté avant 2024.

Vœu du FC PLAINE TONIQUE

"Cela concerne la coupe de l'AIN, en effet celle-ci est ouverte aux équipes évoluant de la D1 à la D3 ainsi que les équipes de ligue non inscrites en coupe LAURA (article 3)

Cela parait déséquilibré, en effet entre une équipe de D3 et une équipe de R3 il y a un fossé. Les équipes évoluant en R3 ont statistiquement bien plus l'opportunité d'arriver dans le dernier carré, la preuve en est cette saison avec FEILLENS (2) et MISERIEUX/TREVOUX (2). Aussi notre vœu est que seules les équipes évoluant en DISTRICT de D3 à D1, puisque les D4 et D5 jouent la coupe des groupements, participent à cette coupe de l'AIN Emile FAIVRE, comme c' était le cas il n' y a pas si longtemps d'ailleurs".

<u>Avis des membres du comité de direction</u> : ne se positionne pas (sur 16 votants : 4 pour – 5 contre – 7 abstentions).

Vœu du FC SERRIERES VILLEBOIS

Au cours de la saison, quelques rencontres n'ont pu se jouer ou ne sont pas aller à leur terme, entraînant des décisions règlementaires.

Ce sont les conséquences qui interrogent et qui laissent à penser que le règlement n'est vraisemblablement pas équitable.

Un forfait, outre le match perdu, est associé à UN point de pénalité, ce qui paraît logique.

Une équipe réduite à 7 ne peut continuer à jouer et encaisse également UN point de pénalité. Ethiquement, cette équipe qui a fait l'effort de se présenter, sans doute au départ déjà diminuée, ne peut se voir assimiler, dans le décompte des points, à un forfait.

Un abandon de terrain, qui est un renoncement VOLONTAIRE, correspond à une perte de match par pénalité (0 point), mais sans diminution supplémentaire. Il y a là une anomalie.

Au vu de ces trois cas de figure, il nous semble qu'une révision des pénalités serait souhaitable.

<u>Avis des membres du comité de direction</u> : avis favorable pour proposer ce vœu à l'instance supérieure.

Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2022/2023

Les membres du comité de direction approuvent à l'unanimité le budget 2022/2023 qui sera présenté à l'AG du 24 juin 2022.

Modifications des règlements à la suite de celles de l'assemblée fédérale du 11 décembre 2021 mais également à la suite de la réunion de la commission départementale du suivi des règlements

Ces modifications seront présentées lors de l'AG du 24 juin et applicables à compter du 1er juillet 2022.

Ancien texte	Nouveau texte									
STATUTS DU DISTRICT	STATUTS DU DISTRICT									
Article 12.4) Attributions	Article 12.4) Attributions									
[]	[]									
Il est précisé que les délibérations de	Il est précisé que les délibérations de									
l'Assemblée Générale relatives et aux	l'Assemblée Générale relatives aux									
aliénations des biens immobiliers dépendant	acquisitions et aux aliénations des biens									
de la dotation et à la constitution	immobiliers dépendant de la dotation et à la									
d'hypothèques ne sont valables qu'après	constitution d'hypothèques ne sont valables									
approbation du Comité Exécutif de la FFF.	qu'après approbation du Comité Exécutif de									
	la FFF.									

TITRE 3 LES COMPETITIONS

<u>Article 24 – Accessions - Descentes</u>

D1 - 12 équipes

Classement : selon Art.23 des présents règlements. **Accessions et descentes :** se reporter au tableau.

D2 - 24 équipes (2 poules de 12)

Classement : selon Art. 23 des présents règlements. **Accessions et descentes :** se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 4 montées, les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 3 montées, le premier de chaque poule + le meilleur deuxième.
- Pour 2 montées, le premier de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 8 descendants, les 4 derniers de chaque poule.
- Pour 9 descendants, les 4 derniers de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 10 descendants, les 5 derniers de chaque poule.

D3 - 36 équipes (3 poules de 12)

Classement : selon Art.23 des présents règlements. **Accessions et descentes** : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 6 montées, les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 5 montées, le premier de chaque poule + les 2 meilleurs deuxièmes.
- Pour 4 montées le premier de chaque poule + le meilleur deuxième.
- Pour 3 montées le premier de chaque poule

DESCENDANTS

- Pour 12 descendants, les 4 derniers de chaque poule.
- Pour 13 descendants, les 4 derniers de chaque poule + le moins bon antépénultième.

D4 - 48 équipes (4 poules de 12)

Classement : Dans chaque poule selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 8 montées les 2 premiers de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 6 descendants le dernier de chaque poule + les 2 moins bons antépénultièmes.
- Pour 7 descendants le dernier de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 8 descendants les 2 derniers de chaque poule.
- Pour 9 descendants les 2 dernier de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 10 descendants les 2 derniers de chaque poule + les 2 moins bons antépénultièmes.
- Pour 11 descendants les 2 derniers de chaque poule + les 3 moins bons antépénultièmes.

D5 - X équipes

Première phase : X poules de 6 équipes en match aller-retour.

Deuxième phase : 4 ou 5 poules de 6 équipes au premier niveau.

X poules de 8 à 10 équipes au deuxième niveau.

Classement: Dans chaque poule selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 4 poules les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 5 poules le premier de chaque poule et les trois meilleurs seconds.

Montées et descentes Seniors

D1	12	12	12	12	12	12
Montent en R3	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Descendent de R3	0	1	2	3	4	5
Montent de D2	4	3	3	2	2	2
Descendent en D2	-2	-2	-3	-3	-4	-5
TOTAL	12	12	12	12	12	
	Т		T			
D2	24	24	24	24	24	24
Montent en D1	-4	-3	-3	-2	-2	-2
Descendent de D1	2	2	3	3	4	5
Montent de D3	6	6	6	5	4	4
Descendent en D3	-4	-5	-6	-6	-6	-7
TOTAL	24	24	24	24	24	24
	Т		T			
D3	36	36	36	36	36	36
Montent en D2	-6	-6	-6	-5	-4	-4
Descendent de D2	4	5	6	6	6	7
Montent de D4	8	8	8	8	8	8
Descendent en D4	-6	-7	-8	-9	-10	-11
TOTAL	36	36	36	36	36	36
D4	48	48	48	48	48	48
Montent en D3	-8	-8	-8	-8	-8	-8
Descendent de D3	6	7	8	9	10	11
Montent de D5	8	8	8	8	8	8
Descendent en D5	-6	-7	-8	-9	-10	-11
TOTAL	48	48	48	48	48	48
D5 - 1ER NIVEAU	Х	Х	Х	Х	Х	X
Montent en D4	-8	-7	-6	-5	-5	-5
Descendent de D4	12	12	12	12	13	14
TOTAL	Х	Х	Х	Х	Х	Х

Tous les cas non prévus par ce tableau seront **décidés en début de championnat par le Comité de Direction du District** sur proposition de la Commission Sportive du District.

Article 23 : Classements - Points 23.2.1.4) En cas de forfait déclaré dans un délai de moins de 3 H, le District fait supporter au club fautif les frais d'organisation, arbitres, délégués, etc.... Article 23 : Classements - Points 23.2.1.4) En cas de forfait déclaré par téléphone, confirmer par courriel sur les messageries du club et du District, dans un délai de moins de 3 H, le District fait supporter au club fautif les frais

d'organisation, arbitres, délégués, etc....

Ancien texte	Nouveau texte										
Article 33 : Feuille match	Article 33 : Feuille de match										
<u>Procédures d'exception</u> :	<u>Procédures d'exception</u> :										
La FMI est obligatoire pour toutes les	La FMI est obligatoire pour toutes les										
compétitions qui seront déterminées en début	compétitions qui seront déterminées en début										
de saison. A titre exceptionnel, en cas	de saison. A titre exceptionnel, en cas										
d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match,	d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match,										
le club recevant doit toujours disposer d'une	le club recevant doit toujours disposer d'une										
feuille de match papier de substitution. En tout	feuille de match papier de substitution. En tout										
état de cause, le motif de l'impossibilité	état de cause, le motif de l'impossibilité										
d'utiliser la FMI est examiné par la Commission	d'utiliser la FMI est examiné par la Commission										
compétente et est susceptible d'entrainer une	compétente et est susceptible d'entrainer une										
sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match	sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match										
par pénalité.	par pénalité.										
	En cas d'absence d'une feuille de match papier										
	issue de Footclubs, le club recevant aura match										
	perdu par pénalité.										

Ancien texte Nouveau texte Article 33.2 : Feuilles matchs « papier » Article 33.2 : Feuilles de matchs « papier » A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club A défaut de pouvoir utiliser cet outil, et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier a doit avoir imprimé une ou plusieurs ses libre, il peut présenter celle(s)-ci. licences sur papier libre, il peut il devra Dans ce cas, l'arbitre se saisit de la ou les présenter celle(s)-ci. licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans Dans ce cas, l'arbitre se saisit de la ou les les meilleurs délais au district. A défaut, le licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans joueur sans licence devra présenter une pièce les meilleurs délais au district. A défaut, le d'identité et la demande de licence visée par le joueur sans licence devra présenter une pièce médecin ou un certificat médical daté de nond'identité et la demande de licence visée par le contre-indication à la pratique du football. médecin ou un certificat médical daté de noncontre-indication à la pratique du football. [...] [...]

Ancien texte	Nouveau texte
Article 34 : Terrains	Article 34 : Terrains
34.4) <u>Eclairage</u>	34.4) Eclairage
Pour jouer en nocturne, les minima suivants	Pour jouer en nocturne, les minima suivants
seront demandés :	seront demandés :
D1, D2, D3 et D4 : 150 lux avec une tolérance	D1, D2, D3, D4 et Coupe de l'Ain Emile
à 120 lux et un coefficient d'uniformité égal	Faivre: 150 lux avec une tolérance à 120 lux
ou supérieur à 0,6	et un coefficient d'uniformité égal ou
D5 : 75 lux et un coefficient d'uniformité égal	supérieur à 0,6
ou supérieur à 0,4.	D5, Coupe des Groupements, Coupe des
	Féminines et Coupe Morandas : 75 lux et un
	coefficient d'uniformité égal ou supérieur à
	0,4.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 38 – Terrains impraticables 38.7) Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.	Article 38 – Terrains impraticables 38.7) Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir a l'obligation de fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition. Au cas où aucun terrain de repli n'est fourni,
	l'équipe aura match perdu par pénalité.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 42 - Arbitres - Arbitres Assistants -	Article 42 - Arbitres - Arbitres Assistants -
Référents en arbitrage	Référents en arbitrage
	42.3.2.1) Blessure de l'arbitre en cours de
	match hors évènement disciplinaire
	Si 3 arbitres officiels : c'est à l'arbitre assistant
	2 de prendre sa place au centre.
	On demande ensuite s'il n'y a pas un arbitre
	officiel n'appartenant pas à aucun des 2 clubs
	et qui n'est pas en indisponibilité pour
	remplacer l'arbitre assistant 2.
	Sinon on demande aux 2 clubs de présenter
	un autre arbitre semi-officiel et un tirage au
	sort est effectué entre les 2.
	Sinon c'est au club recevant de fournir un
	dirigeant licencié avec cachet médical.

42.3.2.2) <u>Blessure de l'arbitre en cours de match hors évènement disciplinaire</u> <u>Si 1 seul arbitre officiel</u> : on demande en priorité s'il n'y a pas un arbitre officiel, n'appartenant à aucun des 2 clubs et qui n'est
pas en indisponibilité, de présent. Sinon un tirage au sort est effectué entre les 2 arbitres assistants pour remplacer l'arbitre
blessé. C'est au club recevant de fournir un dirigeant licencié avec cachet médical pour remplacer l'assistant qui prend le centre.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 64: Directives disciplinaires et sanctions	Article 64: Directives disciplinaires, sanctions
<u>aggravées</u>	aggravées et points de pénalité

Ancien texte	Nouveau texte
CHAMPIONNAT DES U15 et U18	CHAMPIONNAT DES U15 et U18
REGLEMENTS U15 et U18	REGLEMENTS U15 et U18
Montées et Descentes :	<u>Montées et Descentes</u> :
U15:	U15:
Le premier de D1 accède obligatoirement au championnat de Ligue U16 R2.	Le premier de D1 accède obligatoirement au championnat de Ligue U16 R2.
Il peut accéder au championnat de Ligue U15 R2.	Il peut accéder au championnat de Ligue U15 R2.
En cas de refus, cette accession est proposée au deuxième puis au troisième de D1.	En cas de refus, cette ces accession s est sont proposée s au deuxième puis au troisième de D1.
Le ou les descendant(s) de U15 R2 dispute(nt) le brassage de premier niveau en première phase.	Le ou les descendant(s) de U15 R2 dispute(nt) le brassage U15 de premier niveau en première phase
U18:	
Le premier de D1 accède obligatoirement au	U18:
championnat de Ligue U18 R2.	Le premier de D1 accède obligatoirement au
Il peut accéder au championnat de Ligue U20 R2.	championnat de Ligue U18 R2.
En cas de refus, cette accession est proposée au deuxième puis au troisième de D1.	Il peut accéder au championnat de Ligue U20 R2 par l'intermédiaire de(s) match(s) de barrage.
deuxienie puis au troisienie de D1.	En cas de refus, cette ces accessions est sont
Le ou les descendant(s) de U16 R2 et U18 R2 dispute(nt) le brassage de premier niveau en	proposée s au deuxième puis au troisième de D1.
première phase.	Le ou les descendant(s) de U16 R2 et U18 R2
	dispute(nt) le brassage U18 de premier niveau
[]	en première phase.
	[]

Ancien texte

COUPES DE L'AIN

Coupe Emile FAIVRE
Coupe des GROUPEMENTS
Coupe René Morandas (vétérans)
Coupe des Féminines

ARTICLE 6 : Terrain

Le terrain mentionné sur l'annuaire de district est celui qui doit obligatoirement être utilisé. Tout changement de terrain doit être demandé et approuvé par la commission des coupes au moins huit jours avant la date indiquée. En cas d'impraticabilité du terrain officiel, un terrain de repli peut être proposé à la commission des coupes, et ce, 2 jours avant la date officielle. Si la commission donne son accord au club visité, le club visiteur ne peut refuser. Si le club visité n'a pas assuré l'organisation de la rencontre et quels que soient les motifs, la commission des coupes peut procéder à l'inversion de la rencontre et ce sans aucune forme d'appel.

A partir des 1/16èmes de finale des coupes de l'Ain et des groupements, en cas de terrain impraticable, le club recevant doit proposer un terrain de repli, sinon, à la demande du club visiteur, la rencontre sera systématiquement inversée. Si la rencontre est reportée, le vainqueur du match jouera automatiquement le tour suivant à l'extérieur.

Nouveau texte

COUPES DE L'AIN Coupe Emile FAIVRE Coupe des GROUPEMENTS Coupe René Morandas (vétérans) Coupe des Féminines

ARTICLE 6 : Terrain

Le terrain mentionné sur l'annuaire de district est celui qui doit obligatoirement être utilisé. Tout changement de terrain doit être demandé et approuvé par la commission des coupes au moins huit jours avant la date indiquée. En cas d'impraticabilité du terrain officiel, un terrain de repli peut être doit être proposé à la commission des coupes, et ce, 2 jours avant la date officielle. Si la commission donne son accord au club visité, le club visiteur ne peut refuser. Si le club visité n'a pas assuré l'organisation de la rencontre et quels que soient les motifs, la commission des coupes peut procéder à l'inversion de la rencontre et ce sans aucune forme d'appel.

A partir des 1/16èmes de finale des coupes de l'Ain et des groupements, en cas de terrain impraticable, le club recevant doit proposer un terrain de repli, sinon, à la demande du club visiteur, la rencontre sera systématiquement inversée. Si la rencontre est reportée, le vainqueur du match jouera automatiquement le tour suivant à l'extérieur.

Les Coupes de l'Ain doivent obligatoirement se jouer sur un terrain classé minimum T6.

Eclairage

Pour jouer en nocturne, les minima suivants seront demandés :

- Coupe de l'Ain Emile Faivre : 150 lux avec une tolérance à 120 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,6
- Coupe des Groupements, Coupe des Féminines et Coupe Morandas : 75 lux et un coefficient d'uniformité égal ou supérieur à 0,4

Rappel de la procédure pour les frais engagés par les commissions

Jean Marie ABBEY rappelle aux commissions qu'elles doivent lui communiquer leurs frais à l'avance afin que ceux-ci soient validés en Comité de Direction.

Calendrier sportif 2022/20203

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le calendrier présenté (voir document en fin de compte rendu).

<u>Informations diverses du Président suite à réunion du 17/05/2022</u>

- Contrats d'objectifs : RAS. Rappel des objectifs.
- Le week end des bénévoles ayant moins de 5 ans de licence n'ayant pas pu avoir lieu cette saison 2021/2022, la L.F.A. organisera 2 week end la saison prochaine.
- Focus sur le développement des pratiques avec notamment le futnet et foot en marchant.
- Mise en place de centres de perfectionnement U11 et U13 garçons.
- Financement supplémentaire des postes de Conseiller Technique en Arbitrage.
- Le prix de la licence Foot Loisir sera de 16 €uros.
- Parité dans les instances Fédérales et Régionales dès 2028. Une mixité pour les Districts entre temps.
- La LAuRAFoot enregistre environ 255.000 licenciés.
- Pour la saison 2022/2023, le championnat R1 féminines passe à 1 poule de 14 et 1 poule de 12. Celui de la R2 féminines passe à 3 poules de 12 et 3 poules de 10.
- Le tarif des mutations des arbitres sera de 500 €uros. Cette somme sera répartie comme suit : 200 € pour le club formateur, 200 € pour le District et 100 € pour la LAuRAFoot.
- Relevé de compte n° 4 : pas de club de l'Ain en infraction. Les clubs en défaut de paiement verront leur saisie de licences bloquée.
- Finale régionale de la Copa Coca-cola aura lieu le week end des 27 et 28/08/2022.
- Anthony TARTARIN, arbitre, est en attente de ses résultats à l'examen fédéral.

<u>Invitations anniversaires / assemblées générales de clubs</u>

<u>Anniversaire</u>

Misérieux Trévoux : 30ème anniversaire le 18/06/2022 : aucun membre de disponible

Assemblées générales

- * Attignat le 10/06/22 : présence de Joël MALIN.
- * Bresse Foot 01 le 17/06/22 : aucun membre de disponible

Tour des commissions

Commission de l'Arbitrage (H. TOUZANI)

Mise en place d'un 4ème arbitre bénévole qui fera les changements lors des finales de la Coupe Emile FAIVRE et des Groupements.

Commission Communication (P. BENOIT)

Les finales des Coupes de l'Ain seront couvertes par Le Progrès.

Les membres de la Commission ne pouvant couvrir toutes les manifestations, il demande aux membres des Commissions de faire des photos.

Commission FAFA (A. JOSSERAND)

L'enveloppe de 68.431 €uros a été toute utilisée.

9 dossiers de subventionnés :

- 1 construction de vestiaires
- 1 club house
- 1 terrain synthétique éclairé

- 4 éclairages LED de terrain à 11
- 2 mains courantes

Commission Technique (F. CICCHILLITTI)

Plateau U7

Beaucoup de désistements de dernière minute. Les clubs absents seront amendés et un courrier sera envoyé aux présidents des clubs concernés.

Afin de garantir une meilleure organisation, la Commission souhaite que ce Plateau ne soit plus positionné sur un samedi ou des matchs sont programmés.

A noter des dérives de comportement de parents et/ou d'éducateurs.

Manque de bénévoles.

Commission des Règlements (M. DELIANCE)

Encore beaucoup de forfaits ce week-end des 28 et 29/05/2022.

Commission Foot Réduit (P. CHENE)

La journée d'accueil U9 de la saison 2022/2023 aura lieu le Samedi 10 Septembre 2022 (lieux à déterminer).

Une médaille sera offerte à chaque joueur (avis favorable du Comité de Direction).

Commission Plan de Féminisation (L. LEAO)

Elle a participé au séminaire sur la mixité organisé par la L.F.A les 14 et 15 mai 2022 à Dijon avec participation à la finale de la Coupe de France Féminine.

Orientation vers une mixité dirigeant / dirigeante plutôt qu'une féminisation afin d'arriver à la parité. En attente de l'accord de la F.F.F.

Pour clore cette réunion, Joël MALIN demande à tous les membres du Comité de Direction de se positionner sur au moins 2 actions promotionnelles la saison prochaine.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Lundi 4 Juillet 2022 à 18 heures

Heure de fin de réunion : 22 H 00

Calendrier 2022/2023

																													/ 2 (
	CHAMPIONNATS - COUPES																																																							
	Mois	Aoû	t	Se	pteml	bre			Octo	bre				Nov	embre	2			Déc	embr	е		Jai	wier	2023				Févrie	ટ્ય				Mar	s						av								Mai						Juin	
Joui	ur (dimanche)	21	28 4	4 1	1 1	8 2	5 2	9	16	23	30	Ma 1	6	Ve 11	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	5 22	29	5	Me 8	12	19	26	Me 1	5	12 1	9 2	Me 22	26 2	Me 5	Pâq	ues 9 -10	8-	16	23	30	Lu	1 7	Lu 8	14	Je 18	21	Pented 2	côte 28- 29	27-	4	11 1	8 25
	Coupe de France		1 2	2	3	4	1	5	6		7					8							1/32	2	1/16	5		1/8				1/4						1/2	2					F												
	Gambardella		:	1	2	3	3	4					5																																											
	Coupes AIN / Grpts		:	1							2																			3				1,	/8					1/4						1/2					F					
R3	(poule de 12)		CF C	CF (CF 1	. C N	ИR 2	C M	IR 3	4	C M	R	5	MR	6	7	8	9	10	C MI			C MF	R M	R C MI	R MR	MR		MR	11	12		13	CMR 1	14	1	15 1	6	MR	С	MR	17	18	19	9	СМІ	3	20		21				22		
Seniors -	- Poules de 13 et 14																																																							
Seniors	rs - Poules de 12		CF C	CF (CA 1	. 2	2 3	4	5	6	CA		7		8	9	10	11	12	MR									MR	CA MR	13	R CA	14	15 C	A R	R C 1	16 1	7		CA MR		18	19	20		CA		21	MR	22	F					
Champ	pionnat Senior D5					1	L 2	3	4	5	IVIN	ì	6		7	8	9	10	MR	MR											1		2	3	TK _	4	4 5	5				6	7	8		MR		9		10						
U 18 sa	amedi après-midi				1	. 2	2 3	4	5	R					1	2	3	4	5	R											1		2	3 4	4		5 6	i	R				R	7		8		9	R	10						
U 15 d	dimanche matin				1	. 2	2 3	4	5	R					1	2	3	4	5	R											1		2	3 4	4		5 6	5	R				R	7		8		9	R	10						
U 13 sa	amedi après-midi																																																							
U 11	1 samedi matin																																																							
U 9	samedi matin																																																							
U 7	samedi matin																														Ш																									
Seni	nior à 11 - Filles																																																							
Sen	nior à 8 - Filles																														Ш																									
l	U 18 - Filles																																																							
l	U 15 - Filles																																																							
	Jour	21	28 4	4 1	1 1	8 2	5 2	9	16	23	30	Ma 1	6	Ve 11	13	20	27	4				1	8	15	5 22	29	5	0			26		5	12 1	9 2	Me 22	26 2	Me 5	8	9			23	30	Lu 1	7	Lu 8	14	Je 18	21	27	28	29	4	11 1	8 25
	Mois	Aoû	t	Se	pteml	bre _			Octo	bre				Nov	embre	2			Déc	embr	е		Jai	wier	2023				Févrie	ટમ				M	ars						Av	ril							Mai						Juin	

Vacances scolaires	Réunion des jeunes à 11 :
Mardi 1er Novembre	Réunion des féminines :
Vendredi 11 Novembre	J'Accompagne Bresse - Bugey - Val de Saône U13 - U11 :
8, 9, 10 Avril Pâques	J'Accompagne Bresse - Bugey - Val de Saône U9 - U7 :
Lundi 1er Mai	J'Accompagne Haut Bugey U7,U9,U11,U13 :
Lundi 8 Mai	J'Accompagne Bas Bugey U7, U9, U11, U13 :
Jeudi 18 Mai Ascension	J'Accompagne Dombes Côtière U7, U9, U11, U13 :
28 et 29 Mai Pentecôte	J'Accompagne les U7 (2nde phase) :

Tirage coupe mercredi 29 mars 2023

Actions promotionnelles

- JND Journée Nationale U7:
- JA Journée d'Accueil U9 :
- CD Challenge Conseil Départemental U11 :
- FF Festival Foot U13:
- JDFF Journée Départementale du Foot Féminin :
- RF Rassemblement Féminin

QF : Qualification Futsal

Ffut: Finale futsal

COMMISSION FEMININE

REUNION GROUPE DE TRAVAIL FEMININ

Mercredi 13 Avril 2022 au District de l'Ain de Football

Présents: Kévin GRAO (FBBP 01), Alexis VOLLAND (FC CORMOZ ST NIZIER)

Joël MALIN, Vincent JACUZZI et Thibault VALLET (DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL)

Présent en visio : Camille JULLIEN (ESSOR BRESSE SAONE)

Excusés : Philippe REVEYRON (CS BELLEY), Ophélie BREVET (SC MILLE ETANGS), Fabien BARANCOURT (CS LAGNIEU)

Absent: Yamine LAKHDAR CHAOUCH (PLASTICS VALLEE FC)

<u>REFLEXIONS AUTOUR DES PRATIQUES FEMININES SE</u>NIORS

Pratique Senior F à 11

Si format en 1 seule phase par niveau

Avantages:

- Homogénéité du niveau
- Davantage de visibilité sur la saison concernant les calendriers
- Favorise la progression
- Rythme de matchs plus soutenu sur la poule de D1

<u>Inconvénients :</u>

- Ecart de niveau si peu d'équipes engagées au total en Senior F à 11
- Forfait général en cas de 3 forfaits (car championnat en une seule phase)
- Pas de passerelle à la mi-saison pour un éventuel changement de pratique.

Si format en 2 phases

Phase 1 géographique

<u>Avantages:</u>

- Proximité limite les kilomètres
- Relations favorables avec les clubs de proximité (connaissance au préalable)

Inconvénients:

- Poules déséquilibrées
- Répétition de matchs contre les mêmes équipes
- Limite la progression

Phase 2 de niveau

Avantages:

- Homogénéité des niveaux
- Progression

Inconvénients :

- Distance davantage de kilomètres
- Calendrier à refaire à la mi-saison
- Nombre d'équipes

Pratique Senior F à 8

Satisfaction du format actuel avec une première phase géographique et une seconde de niveau. Répartition géographique si plusieurs poules en D2.

A été validé par l'ensemble des parties à l'issue de la réunion

Championnat Senior F à 11 en 1 phase de niveau

- → En D1, organisation d'une pratique plus soutenue. Arbitrage des matchs par des officiels en D1.
- → En D2, organisation du championnat en 1 phase sur un rythme moins soutenu (souhait des clubs les années précédentes). Arbitrage par le club accueillant.

Championnat Senior F à 8

Format en 2 phases avec une phase géographique pour débuter et deuxième phase de niveau.

Clubs, prenez note

Les engagements des équipes devront être réalisés via <u>Footclubs en amont de la réunion</u> des féminines de début de saison.

Seront autorisées à pratiquer en catégorie sénior pour la saison 2022-2023 : <u>0 U16F et 1</u> U17F.

Plan de Performance Fédéral Féminin

PPF U12F-U13F

Les joueuses suivantes sont convoquées au tournoi lémanique de football féminin <u>le</u> <u>Dimanche 26 Juin 2022 à Vernier (Canton de Genève - SUISSE).</u>

<u>NOM</u>	PRENOM	DATE DE N.	CLUB	
AMORIM	MANON	18/10/2010	PLASTICS VALLEE F.C.	
COULON	ELLIE	31/08/2010	F. C. BRESSE NORD	
PERSEGOL	MARY	05/04/2010	ENT.S. VAL DE SAONE	
POIRIER	ELINE	31/01/2010	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01	
VERNOUX	ELISA	14/05/2010	ESSOR BRESSE SAONE	
HERNANDEZ	JADE	16/09/2009	ENT.S. VAL DE SAONE	
TAIBI	RIHANNA	18/02/2009	GJ VALSERHONE	
GONCALVES	LOU	03/08/2009	AS MONTREAL LA CLUSE	
GONCALVES	NINON	03/08/2009	AS MONTREAL LA CLUSE	
REVEL	MANON	01/09/2009	AS HAUTECOURT ROMANECHE	
SUDAN	ELISA	09/12/2009	PLASTICS VALLEE F.C.	
PLANCON	CAMILLE	17/01/2009	AS MONTREAL LA CLUSE	
PECHU	EUGENIE	28/03/2009	ENT.S. REVERMONTOISE	

PPF U14F-U15F

Les joueuses suivantes sont convoquées au Tournoi lémanique de Football féminin <u>le</u> <u>Dimanche 26 Juin 2022 à Vernier (Canton de Genève - SUISSE).</u>

<u>NOM</u>	PRENOM	DATE DE N.	<u>CLUB</u>
BEREZIAT	ROMANE	23/11/2008	AS HAUTECOURT ROMANECHE
BOURCIER PETIT	MARIE LEA	11/10/2007	ESSOR BRESSE SAONE
BOUVARD	EMMA	11/02/2007	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
BREGAND	LAURA	21/08/2007	PLAINE REVERMONT FOOTBALL
DA SILVA PACHECO	LYSE	09/03/2007	ESSOR BRESSE SAONE
DEMEUSOIS	JULIE	04/04/2008	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
DURAND	MADISON	17/09/2007	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
GUERIN	VALENTINE	24/11/2008	ENT.S. REVERMONTOISE
LAVANDEIRA	ANDREA	10/06/2008	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
MARTINS	CASSANDRA	17/10/2007	A.S. MISERIEUX TREVOUX
PERRIER	MARGOT	01/12/2008	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
PHARIZAT	JEANNE	24/01/2007	FOOTBALL CLUB PLAINE TONIQUE
POUPON	PAULINE	10/02/2007	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
RIZZO	JULIA	08/02/2008	A.S. MISERIEUX TREVOUX
VION	LILOU	17/11/2008	C.M.S. BRESSOLLES
YILMAZ	CEYLIN	09/03/2007	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL

PPF U16F-U17F

Les joueuses suivantes sont convoquées pour <u>une rencontre triangulaire AIN – SAVOIE – HAUTE-SAVOIE le Dimanche 12 Juin 2022 à Péronnas.</u>

NOM	PRENOM	CATEGORIE	<u>CLUB</u>
COMBES	TYPHAINE	U16F	AS MISERIEUX TREVOUX
CHAIX	LOU-ANN	U17F	AS MISERIEUX TREVOUX
CRETIN	ILONA	U17F	ESSOR BRESSE SAONE
AUGOYAT	MARGAUX	U16F	FBBP 01
BASSET	ANOUCK	U16F	FBBP 01
BELLATON	JADE	U16F	FBBP 01
BOI	ELYA	U16F	FBBP 01
DIAS SENDAO	LILY	U16F	FBBP 01
GRENAUD	PERRINE	U16F	FBBP 01
NALLET	ALICE	U16F	FBBP 01
VINCENT	SORENZA	U16F	FBBP 01
BERRAUD	ROMANE	U17F	FBBP 01
CHAGNEUX	EMMIE	U17F	FBBP 01
CHAVANEL	ANAIS	U17F	FBBP 01
DESGRANGES	INES	U17F	FBBP 01
FOURNIER BERGERON	ELINE	U17F	FBBP 01

Plénière des féminines

La réunion Plénière féminine de fin de saison aura lieu <u>le Mercredi 15 Juin à 19h au siège du</u>

<u>District de l'Ain de Football</u> (26 rue du Loup – 01440 VIRIAT).

A cette occasion nous dresserons un bilan de la saison écoulée et nous présenterons les différentes orientations pour la saison prochaine.

Note aux clubs : Toutes les ententes doivent être officiellement rédigées au District de l'Ain de Football.

Journée Départementale du Foot Féminin

La traditionnelle Journée Départementale du Foot Féminin aura lieu <u>ce Dimanche 12 Juin</u> <u>2022 au stade municipal de Péronnas</u>. Les joueuses U6F à U15F sont convoquées à 13h15 sur place : « chemin du stade – 01960 PERONNAS »

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 7 Juin 2022

<u>Présents</u>: MM. DELIANCE, VERNAY, PELLET, BACONNET, BOURDON.

Courrier:

- du club de Chazey Bons pour audition
- de St Denis Ambutrix pour changement de nom

Rappel!

- Lorsqu'une réserve est notifiée sur une FMI (réserve d'avant match et d'après match), elle doit être confirmée par le club sous 48 heures par mail ou courrier envoyé au District.
- La formulation d'une réserve ne doit pas citer un article (article 22.2 par exemple) mais doit être <u>impérativement motivée</u>.

Si ces 2 conditions ne sont pas remplies, la réserve ne sera pas prise en compte.

RAPPEL!

Tout nom figurant sur la feuille de match doit être titulaire d'une licence de la saison sportive en cours.

03 80 80 CB

Dossier n° 253

Match n° 24411702 : St Martin du Mont 3/St Cyr 1 – Seniors D5 poule D – du 22/05/2022

Réserve d'avant match de l'équipe de St Cyr 1 portant sur la participation des joueurs de l'équipe de St Martin du Mont 3.

La commission dit la réserve d'avant match non recevable car mal motivée et la qualifie en réserve d'après match sur la participation de plus de 2 joueurs de l'équipe supérieure au repos.

Après vérification, il s'avère que seul 1 joueur de l'équipe supérieure à participé à cette rencontre. La commission valide le score acquis sur le terrain.

Le club de St Cyr est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier n° 254

Match n° 23564061: Oyonnax ATT 2/Sud Revermont 2 – Seniors D4 poule A – du 22/05/2022

Réserve d'avant match de l'équipe de Sud Revermont 2 portant sur les équipiers premiers de l'équipe d'Oyonnax ATT 2.

Réserve d'avant match recevable.

Après vérification, il s'avère que l'équipe d'Oyonnax ATT 2 comptait :

- 1 seul joueur ayant plus de 7 matchs disputés en équipe supérieure.

La commission valide le score acquis sur le terrain.

Le club de Sud Revermont est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Additif au Dossier n° 232

Match n° 23557141 : Chaveyriat 1 / Nantua 1 – Seniors D3 poule B – du 22/05/2022

Le forfait de Nantua 2 ayant été signalé très tardivement (14 h 11), l'arbitre Mr SCURA David n'avait pas été prévenu et il s'est déplacé à Chaveyriat.

Les frais d'arbitrage ont été réglés par le club de Chaveyriat.

De ce fait :

- remboursement au club de Chaveyriat par le club de Nantua de la somme de 58 €uros, chèque à faire transiter par le District.
- remboursement au club de Chaveyriat par l'arbitre Mr SCURA David la somme de 25 €uros, indûment perçu pour indemnité de match. Chèque à faire transiter par le District.

Dossier n° 255

Match n° 23551901 : Bourg Fo 1/Misérieux Trévoux 3 – Seniors D2 poule A – du 29/05/2022

L'équipe de Bourg Fo se trouvait à la reprise de la 2^{ème} mi-temps à moins de 8 joueurs (plusieurs blessures de joueurs). Celle-ci perd par pénalité sur le terrain.

Score:

Misérieux Trévoux 3 : 5 buts / 3 points

Bourg Fo 1:0 but / 0 point

Dossier n° 256

Match n° 23563924 : Vaux en Bugey 1/Serrières Villebois 2 – Seniors D4 poule B – du 29/05/2022

L'équipe de Serrières Villebois s'étant trouvée à 7 joueurs sur le terrain à la 22^{ème} minute (suite à plusieurs blessures), l'équipe perd le match par pénalité.

Score:

Vaux en Bugey 1 : 4 buts / 3 points Serrières Villebois 2 : 0 but / 0 point

Dossier n° 258

Match n° 24379125 : Côtière MV 2/Le Mas Rillier 2 – U18 D4 poule I – du 28/05/2022

Courrier du club Le Mas Rillier annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

Score:

Côtière MV 2 : 3 buts / 3 points le Mas Rillier 2 : 0 but / - 1 point

Le club Le Mas Rillier est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 257

Match n° 24379710 : Bourg Fo 1/Bresse Tonic Foot 3 – U15 D4 poule K – du 29/05/2022

Arrêt du match à la 40^{ème} minute par l'arbitre de la rencontre, Mr BELLA Louis, suite à l'abandon du terrain de l'équipe de Bresse Tonic Foot 3.

Après lecture du rapport de Mr l'arbitre, il s'avère que suite à plusieurs contestations de la part de l'éducateur du club de Bresse Tonic Foot, celui-ci lui a demandé de se mettre derrière la main courante.

En réponse à cette décision, l'éducateur a rappelé son équipe et a décidé de quitter le terrain avec elle.

En conséquence, l'équipe de Bresse Tonic Foot 3 a match perdu par pénalité pour abandon de terrain, art. 23.4.1 des R.G.

<u>Score</u> :

Bourg Fo 1:5 buts / 3 points

Bresse Tonic Foot 3:0 but / 0 point

Le club de Bresse Tonic Foot est redevable de la somme de 32 €uros au District pour abandon de terrain.

Dossier n° 259

Match n° 24379214 : Ol. Buyatin 1/Côtière Luenaz 1 – U18 D4 poule I – du 28/05/2022

1^{er} forfait de Côtière Luenaz.

Score:

Ol. Buyatin 1 : 3 buts / 3 points Côtière Luenaz 1 : 0 but / - 1 point

Le club de Côtière Luenaz est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 260

Suite à différents rapports de délégués mentionnant que Mr Anthony CHENE figure sur les feuilles de match en tant qu'arbitre assistant non-licencié, la commission se saisit du dossier.

Après vérifications, il s'avère que Mr Anthony CHENE n'est, à ce jour, pas licencié au club de St Martin du Mont, ni en tant que semi-officiel, ni en tant qu'arbitre, ni en tant que dirigeant (licence ancienne non validée).

En conséquence, la commission décide de rappeler à l'ordre le club de St Martin du Mont, que TOUTE PERSONNE FIGURANT SUR UNE FEUILLE DE MATCH (FMI ou pas) DOIT AVOIR UNE LICENCE VALIDE POUR LA SAISON EN COURS, art. 59 des R.G. de la FFF.

Le club de St Martin du Mont est sanctionné par une amende de 55 €uros pour participation d'un officiel non licencié à une rencontre.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 8 juin 2022

Montées / Descentes :

Aucune information ne sera communiquée tant que tous les classements n'auront pas été validés et les dossiers en cours traités par les commissions discipline et règlements du District et de la Ligue.

Pensez à confirmer vos engagements pour la coupe de France, délai de rigueur 15 juin.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

FORMATIONS DE CADRES

TRIMESTRE 3: MAI et JUIN

CERTIFICATIONS: Samedi 25 Juin (District VIRIAT) – 17 Inscrits

CFF1: 8 inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CS LAGNIEU CS BELLEY

BELLON Emilien GHILAS Sofiane

IHNANE Othman PERNOD Morgan

FC DOMBES PERNOD Morga
IAFRATE Stéphane SOUMARE Yaya
MOSENGO Loic Abel

SPORTING NORD ISERE

N'GOALA Mickael

CFF2: 1 inscrit

Pré-inscriptions effectuées :

AIN SUD FOOT
AGLOSSI Ludovic

CFF3:8 inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

AS ATTIGNAT

BOZONNET Thibaut

AS MONTREAL LA CLUSE ESB MARBOZ
CHERUBIN Kenny DUPAIN Timoléon

CS DE PASSENANS FOOT TROIS RIVIERES

DJENIDI Rachid LACHARME Elise

VALSERINE FOOTBALL CLUB O. SUD REVERMONT 01

GALHAC Nathan ZAHIR Moulay

NUNES Filipe

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

PARCOURS U14 (Joueurs nés en 2008) : Matchs Amicaux vs 74

LISTING DES JOUEURS CONSERVES DANS LE CADRE DU PARCOURS (Mercredi le 15 Juin) :

CLUB	NOM	PRENOM	Date Naissance	
AIN SUD FOOT	ARNESANO	Hugo	19/01/2008	
AIN SUD FOOT	VANNIERE*	Aurélien	04/05/2008	
AIN SUD FOOT	OUEDERNI	Hayder	27/09/2008	
AIN SUD FOOT	XHAFERAJ	David	01/06/2008	
AIN SUD FOOT	BEN ABDELKADER	Badis	17/04/2008	
AIN SUD FOOT	BARON	Loïs	29/05/2008	
AS MISERIEUX TREVOUX	VIELLEPEAU	Noé	06/01/2008	
AS MONTREAL LA CLUSE	CHAPPAZ	Raphael	03/03/2008	
AS MONTREAL LA CLUSE	CHARPY	Noé	07/03/2008	
AS MONTREAL LA CLUSE	JEANTEL	Owen	16/01/2008	
AS MONTREAL LA CLUSE	SADA	Noah	15/05/2008	
AS MONTREAL LA CLUSE	RONDEL	Nino	28/02/2008	
COTIERE MV	GOUTTEFANGEAS*	Mathis	18/09/2008	
CS VIRIAT	FABRE PASCAL	Nolan	14/04/2008	
CS VIRIAT	SIGLER	Noah	10/05/2008	
ESB MARBOZ	SALEM	Louis	15/08/2008	
ESSOR BRESSE SAÔNE	GARDETTE	Jules	04/03/2008	
ESSOR BRESSE SAÔNE	GOLLIN*	Lenny	18/03/2008	
FBBP 01	BESSY	Louis	23/06/2008	
FBBP 01	PAYET	Ethann	05/01/2008	
FBBP 01	SALAUN	Noa	17/05/2008	
FBBP 01	KIJANKA	Yvann	01/08/2008	
FBBP 01	SABIR	Yanis	11/09/2008	
FC VEYLE SAONE	GUERRY	Zack	22/01/2008	
GJ VALSERHONE	DUCHENE	Nohan	12/05/2008	
OYONNAX PVFC	GARMA	Rayen	03/02/2008	
OYONNAX PVFC	BEKAR	Enes	03/01/2008	
OYONNAX PVFC	DIA	Amadou	10/02/2008	
OYONNAX PVFC	DIA	Hamady	01/08/2008	

PARCOURS U13 (Joueurs nés en 2009) : Rassemblement Départemental

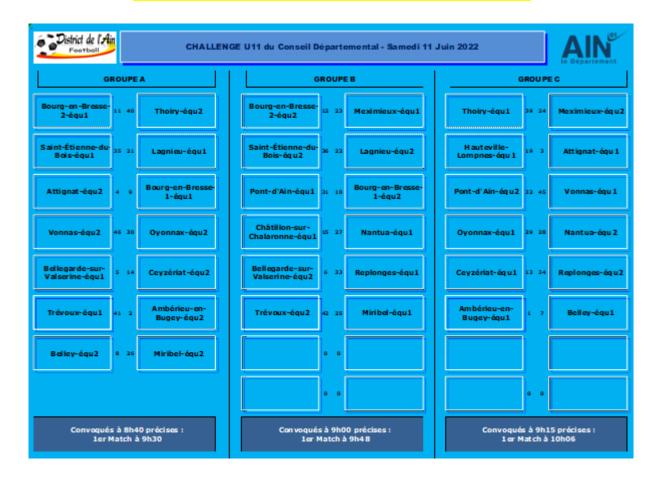
LISTING DES JOUEURS RETENUS POUR LE PROCHAIN RASSEMBLEMENT (le mercredi 29 Juin) :

CLUB NOM Prénom Date de naissar			
			Date de naissance
AIN SUD	REPIQUET	Théo	15/08/2009
AIN SUD	ANDRIETTI	Tom	12/01/2009
AIN SUD	VINCIGUERRA	Tom	25/09/2009
AIN SUD	GOURMELEN	Maxime	07/05/2009
AIN SUD	CLUZEAU	Abel	07/10/2009
AIN SUD	BUISSON	Ugo	01/10/2009
AIN SUD	ROSIER	Keyliann	07/12/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	MAGALHAES	Noah	05/01/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	HAOUY	Baptiste	01/09/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	LOISON	Achille	11/09/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	RHIMI	Rayan	20/10/2009
CS LAGNIEU	AZDADI	Omar	22/06/2009
CS LAGNIEU	LAPERROUSE	Maxens	29/12/2009
CS LAGNIEU	CHAUVIN	Joris	20/01/2009
CS VALROMEY	GALVAO	Bastien	19/09/2009
CS VIRIAT	MIRMAND	Nathan	16/05/2009

ESB MARBOZ	DURAFOUR	Malo	06/01/2009
ESB MARBOZ	RATTON	Louis	25/11/2009
ESB MARBOZ	PARMENTIER	Mickael	07/09/2009
ESSOR BRESSE SAÔNE	BOZONNET	Jordan	30/03/2009
FBBP 01	TIXIER	Louka	03/02/2009
FBBP 01	EL OTHMANI	lyed	03/12/2009
FBBP 01	GARNIER	Noam	01/03/2009
FBBP 01	HASANI	Ensar	18/05/2009
FBBP 01	BUATOIS	Samuel	11/01/2009
FBBP 01	FACHINETTI	Timéo	10/03/2009
FBBP 01	DIMITRIOU	Téo	14/01/2009
FBBP 01	DUQUE ESTRADA	Loucas	03/07/2009
FBBP 01	DA SILVA	Tiago	14/04/2009
FBBP 01	GERBEAUD	Robinson	01/02/2009
FBBP 01	YASAR	Alperen	23/07/2009
FBBP 01	DELAIGUE	Timothée	21/01/2009
FBBP 01	ARCHENY	Léo	02/12/2009
FBBP 01	CARNEIRO DE SOUSA	Timéo	17/02/2009
FBBP 01	BARTOLOMEU PEREIRA	Jules	04/08/2009
FC BRESSE NORD	FLEURY	Thibault	26/02/2009
FC VEYLE SAONE	JACQUET	Yael	20/03/2009
GJ VALSERHONE	DA SILVA SA	Gabriel	29/01/2009
GJ VALSERHONE	ZERABA	Imad	17/02/2009
GJ VALSERHONE	GALINDO CARLIER	Hugo	01/05/2009
GJ VALSERHONE	MAYET	Oscar	18/08/2009
JASSANS-FRANS-FOOT	FRAGNAUD	Maël	04/04/2009
O. SUD REVERMONT 01	GURAN	Rémi	25/07/2009
PLASTICS VALLEE FC	BEN RAHMOUN	Yaniss	20/02/2009

DEVELOPPEMENT des PRATIQUES

Challenge départemental U11 – samedi 11 juin 2022 à Chalamont



COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents: Frédéric Debost - Patrick Teppe - Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit sur « INFORMATIONS FOOT REDUIT »

Accueil Foot Réduit Image « Informations Foot Réduit Choisir la Catégorie voulue

U13

Championnat U13:

Vous trouverez sur le site

Accueil Foot Réduit Image « Informations Foot Réduit Catégorie U13

La proposition des Niveaux U13.

Le calendrier général de la saison 2022 - 2023

Le championnat se déroulera en 3 phases :

1ère Phase en plateaux de 3 équipes

2e Phase en matches secs uniquement matches « Aller »

3e Phase poules de 6 en matches « Aller – Retour »

U11

Championnat U11 2022 - 2023 :

Vous trouverez sur le site

Accueil Foot Réduit Image « Informations Foot Réduit Catégorie U11

La proposition des Niveaux U11.

Le calendrier général de la Saison 2022 - 2023

Le championnat U11 se déroulera en plateaux de 3 équipes toute la saison (poules de 8 ou 9 équipes).

U9

Championnat U9 2022 - 2023 :

Vous trouverez sur le site

Accueil Foot Réduit Image « Informations Foot Réduit Catégorie U9

Le calendrier général de la Saison 2022 - 2023

U7

Championnat U7 2022 - 2023 :

Vous trouverez sur le site

Accueil Foot Réduit Image « Informations Foot Réduit Catégorie U7

Le calendrier général de la saison 2022 – 2023

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion de la commission départementale du samedi 4 juin 2022

<u>Présents</u>: BOURDON Bernard – JANNET Jean François – MAGDELAINE Guy - MEO Marc –

MONTBARBON Gérard – PELLET François – PELISSON Bernard

Excusés: BACONNET Jean Paul – SERMET Dominique

Invité excusé: MALIN Joël

Objectifs de la réunion :

- Organisation interne.

- Bilan des vérifications de la saison 2021/2022.
- Point sur les dossiers en cours.
- Vérifications à prévoir durant la période de septembre 2022 à juin 2023.
- Gestion du matériel.
- Organisation administrative.

> Organisation interne de la commission

- La commission présentera 2 nouveaux membres au comité de direction pour une intégration la saison prochaine : Georges BAILLET et Bernard JANTET.
- La commission continuera à travailler en binômes par secteur géographique sachant que ceux-ci ne sont pas figés en raison des disponibilités des uns et des autres.

> Nombre d'infrastructures recensées au niveau du district

240 installations dont 174 dotées d'un éclairage.

Bilan des vérifications de la saison 2021/2022

- 30 installations dans le cadre des visites décennales ou de transformations.
- 35 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles ou de modifications.

Point sur les dossiers en cours

- 2 non-conformités majeures à lever pour les installations de Chaveyriat et Fareins. En cas de travaux non réalisés début septembre 2022, la commission demandera au comité de direction de se prononcer sur d'éventuels retraits de ces deux installations.
- Vérification de deux installations de Chatillon sur Chalaronne programmée le 10 juin 2022.

Vérifications à prévoir durant la période de septembre 2022 à juin 2023

- <u>Installations (terrain/vestiaire/annexe)</u>

36 installations à vérifier dans le cadre de fin de travaux FAFA, de décennales et nouvelles structures.

Ajouter une vérification de l'installation de Virieu Le Grand en cas de redémarrage d'un club et une vérification de l'installation de Jujurieux à la suite de constats des délégués de terrain lors des rencontres officielles de la saison 2021/2022.

Eclairages

73 vérifications programmées dans le cadre des visites bisannuelles, de fin de travaux FAFA et de première vérification sur des terrains existants.

Gestion du matériel

- Les 4 luxmètres seront transmis à la société Testo pour étalonnage durant l'intersaison.
- Achat de nouveaux matériels : une liste des besoins a été transmise au trésorier du district de l'Ain pour compléter ou remplacer des équipements existants.
 - 1 luxmètre
 - 3 mètres arpenteurs de 50 m.
 - 1 règle télescopique

> Organisation administrative

- La Fédération Française de Football par l'intermédiaire de sa commission fédérale des terrains et installations sportives a modifié les rapports concernant les vérifications des installations. Les nouveaux rapports sont à utiliser à compter de ce mois de juin 2022 par notre commission.
- Rappel de la procédure interne
- 1) Transmission de l'accord signé par le propriétaire de l'installation aux membres de la CDTIS concernés : JF JANNET
- 2) Envoi du courrier/mail informant la date et l'heure de la vérification au propriétaire de l'installation : membres de la CDTIS concernés via la messagerie officielle du district avec une copie au club concerné.
- 3) Compte rendu des éléments relevés (mesures et photos*) lors la vérification : envoi par les membres de la CDTIS au district ou à JF JANNET
- 4) Rédaction du rapport finalisé et envoi à la ligue : JF JANNET
- 5) Vérification de la notification dans Foot2000 par la ligue : JF JANNET
- 6) Courriers d'information des décisions aux propriétaires des installations : JF JANNET
- 7) Information des décisions aux clubs : JF JANNET via le PV du district
- B : Procédure pour la fin de travaux à la suite à des demandes FAFA (terrains, sécurité, vestiaires et éclairage) :
 - 1) Demande de fin de travaux au propriétaire des installations : JF JANNET
 - 2) Procédure identique à la procédure A pour les points 2 à 5
 - 3) Information à transmettre à la commission départementale FAFA : JF JANNET
 - 4) Procédure identique à la procédure A pour les points 6 à 8 uniquement si les travaux réalisés modifient le classement des installations (terrains et éclairage)

Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Le samedi 17 septembre 2022

Pour la CDTIS: JF JANNET

LES CLUBS RECHERCHENT

Le **FC Serrières - Villebois** (D3/D4 en 2021-22) recherche un entraîneur pour ses équipes seniors, à compter d'août 2022.

Candidatures reçues par courrier (363 rue de Penelon 38510 Creys-Mepieu), par mail (nicolasfornaini@hotmail.fr) ou par téléphone (0674531024) avant le 30 mai 2022.

80 80 80 80

Pour la saison 2022-2023, le **FCDOMBES BRESSE** recherche pour son équipe senior **féminine** :

- ✓ un(e) coach
- √ des joueuses pour compléter l'équipe

Contacter les coprésidents :

Denis BLANC: 06 33 14 99 87
Fred MOTTION: 06 89 48 62 31

80 80 80 RD

Le club du **Football Club Veyle Vieux Jonc** recrute un responsable séniors pour la saison 2022/2023.

Compétence : pas de diplôme demandé

Expérience : 2 ans

Personnalité: assiduité-dynamisme-autonomie-pédagogue

Rémunération : à discuter

Lieu de travail : St André sur Vieux Jonc et Servas

Prise de poste : au plus tôt

Afin de compléter ses effectifs et dans le but de proposer une expérience optimale à ses licenciés, le FCVVJ est à la recherche d'éducateurs, notamment pour les catégories U7 et seniors.

Chez les plus jeunes, il pourrait par exemple s'agir de parents désireux de s'investir dans une activité auprès de leur enfant tout en partageant une passion commune.

Le FCVVJ encourage part ailleurs ses éducateurs à suivre une formation afin de leur permettre de se sentir à l'aise avec ce nouveau rôle.

Contact: Eddie MOHA, Président au 06 22 17 28 16

80 80 80 80

Le club de **St Cyr sur Menthon** recherche un coach pour l'équipe 1 seniors. Vous pouvez contacter Mme LEROY au 06.76.38.00.19 ou par mail au 519729@laurafoot.org

80 80 80 80

Le FC Balan recherche un entraîneur pour la saison 2022/2023

Contact: 06.25.44.02.37

Afin de compléter ses effectifs et dans le but de proposer un nouveau challenge aux licenciés, le club de l'**US DOMBES** recherche **un responsable seniors** motivé et dynamique pour la saison prochaine!

Le club possède des infrastructures de qualité, 3 terrains tous éclairés dont deux en herbe, des vestiaires récents datant de moins de 3 ans.

Compétence : une petite expérience dans le coaching de seniors est attendue et la présence d'un diplôme serait un plus.

Rémunération : à discuter

Lieu de travail: 207 Rue du Stade - 01320 CHALAMONT

Prise de poste : au plus tôt

Pour plus d'informations, contactez David BAILLIVY (responsable sportif et vice-président du

club) au 06.34.27.91.89 ou par mail au 542551@laurafoot.org

80 80 80 80

Le **Football Olympique Bourg en Bresse** recherche pour la saison 2022/2023, pour compléter son effectif d'encadrants et de dirigeants :

- un jeune BPJEPS possédant un véhicule
- un jeune intéressé par un service civique, possédant un véhicule (nous avons eu de bonnes expériences avec 2 jeunes (BPJEPS et service civique) les années passées et nous souhaitons renouveler cette expérience)
- des éducateurs et aides éducateurs (catégorie foot animation U7)
- un entraîneur Seniors (D3)

Notre club possède de bonnes infrastructures avec 3 terrains (dont 1 synthétique et 2 terrains en herbe).

Un club house convivial avec bureau, coin détente et cuisine/buvette.

Nous sommes à l'écoute de toutes vos propositions.

Vous pouvez nous contacter :

- soit en téléphonant à notre président : M. Louis BELLA au 06.09.88.00.02
- soit en nous adressant un mail : 522537@laurafoot.org



CLUB SPORTIF BELLEYSAN - Section Football

Stade Paul Chastel 238, Avenue Livet – 01300 BELLEY csbelley1920@gmail.com



Offre d'emploi CDI - COORDINATEUR SPORTIF H/F

Le Club Sportif Belleysan, club de 480 licenciés, recherche son coordinateur technique H/F à compter de la saison 2022/2023.

Vos missions principales consisteront à Piloter, coordonner et développer les pôles foot à 8 (U11/U13) et foot à 11 (U15/U18/Seniors), à fidéliser les licenciés du club tout en assurant le développement sportif de la structure et de ses équipes, en accord avec le projet club.

Responsabilité Sportive du club/Encadrement technique

- Responsabilité, mise en place et animation du projet sportif du club, en accord avec le bureau
- Constitution, organisation et animation des programmes d'entrainement et cycles de travail en coordination avec les référents & éducateurs des catégories concernées
- Management opérationnel des éducateurs des catégories correspondantes
- Suivi relationnel et administratif (parents, éducateurs, bureau)
- Coordination et développement des créneaux en lien avec le scolaire (classes foot)

Administratif / Gestion

- Être en charge du plan de formation global des éducateurs du club
- Évaluer, être force de proposition pour faire évoluer le projet club et les process de fonctionnement
- · Gérer les plannings hebdomadaires de fonctionnement sportif
- Réaliser les tâches de secrétariat en lien avec votre poste

Représentation/Événementiel

- Gérer les relations avec les collectivités territoriales et les instances du football
- Développer des stratégies de rayonnement local et régional de l'association
- Organiser & être support des manifestations sportives (stages, tournois)

Compétences requises

- Capacités relationnelles et organisationnelles
- Travail en équipe, leadership, exemplarité
- Initiative et forte polyvalence opérationnelle
- o Rigueur, dynamisme, adaptabilité
- Capacité d'autonomie
- Esprit d'analyse et capacité à rendre compte

Autres/Divers

- o Permis B véhiculé obligatoire
- Maitrise de l'outil informatique

Nature du contrat

- CDI (35h), Classification selon la CCNS Groupe 5
- Rémunération sur la base de 35h hebdo

Formation/Diplôme

 BEF privilégié – Cursus universitaire STAPS apprécié - Expérience professionnelle similaire fortement souhaitée

Contact

Merci d'envoyer vos candidatures (CV + lettre de motivation) à l'attention de Monsieur le Président du Club Sportif Belleysan : cspellev1920@gmail.com

> Association déclarée conformément à la loi du 1™ juillet 1901 N° Affiliation FFF : 504266 N° Agrément Jeunesse et Sport : N° SIRET : 402416796 00025